

# ÉTATS FINANCIERS

---

AU 30 NOVEMBRE 2017

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017 et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2017 et 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Signé,  
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A1 10972

Signé,  
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A1 20795

Montréal, le 21 décembre 2017

# BILANS

---

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)	Notes	30 novembre 2017	31 mai 2017
<b>Actif</b>			
Encaisse		19	37
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		620	411
Débiteurs	5	255	213
Autres investissements	6	6 244	6 200
Investissements en capital de développement	7	8 004	7 476
Autres actifs	12	82	78
		<u>15 224</u>	<u>14 415</u>
<b>Passif</b>			
Billets	13	616	630
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		620	411
Créditeurs	15	200	151
Autres passifs	16	93	107
		<u>1 529</u>	<u>1 299</u>
<b>Actif net</b>	17	<u>13 695</u>	<u>13 116</u>
<b>Actif net par action de catégorie A</b>		<u>39,32</u>	<u>37,88</u>

Engagements et éventualités (notes 6, 7 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

*(signé) « Robert Parizeau »*

Robert Parizeau, administrateur

*(signé) « Gaétan Morin »*

Gaétan Morin, administrateur

# ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Notes	2017	2016
<b>Produits</b>			
Intérêts		78	77
Dividendes et distributions		98	103
Loyers, honoraires et autres		14	6
		<u>190</u>	<u>186</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		124	81
Non réalisés		297	296
Frais de transaction		(1)	(1)
		<u>420</u>	<u>376</u>
Intérêts sur billets		<u>(12)</u>	<u>(9)</u>
		<u>598</u>	<u>553</u>
<b>Charges opérationnelles totales</b>	20		
Corporatif		44	37
Investissements en capital de développement et autres investissements		20	19
Développement du marché de l'épargne et formation économique		25	23
		<u>89</u>	<u>79</u>
<b>Résultat avant impôts</b>		509	474
Impôts	21	<u>8</u>	<u>7</u>
<b>Résultat net</b>		501	467
<b>Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	22	<u>5</u>	<u>3</u>
<b>Résultat global</b>		<u>506</u>	<u>470</u>
<b>Information supplémentaire</b>			
Résultat net par action de catégorie A	17	<u>1,44</u>	<u>1,38</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions de catégorie A			Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Actif net (Note 17)
	Série 1	Série 2	Souscrit				
<b>2017</b>							
<b>Solde au début</b>	<b>8 946</b>	<b>90</b>	<b>1</b>	<b>707</b>	<b>3 375</b>	<b>(3)</b>	<b>13 116</b>
Résultat net					501		501
Autre élément du résultat global						5	5
Émissions d'actions	322	6					328
Variation nette des souscriptions d'actions			1				1
Rachats d'actions	(181)	(2)		(14)	(66)		(263)
Variation des rachats en attente	6			-	1		7
Virements	41				(41)		-
<b>Solde à la fin</b>	<b>9 134</b>	<b>94</b>	<b>2</b>	<b>693</b>	<b>3 770</b>	<b>2</b>	<b>13 695</b>
<b>2016</b>							
Solde au début	8 435	82	1	745	2 494	(7)	11 750
Résultat net					467		467
Autre élément du résultat global						3	3
Émissions d'actions	278	5					283
Variation nette des souscriptions d'actions			-				-
Rachats d'actions	(187)	(3)		(16)	(54)		(260)
Variation des rachats en attente	1			-	-		1
Virements	50				(50)		-
<b>Solde à la fin</b>	<b>8 577</b>	<b>84</b>	<b>1</b>	<b>729</b>	<b>2 857</b>	<b>(4)</b>	<b>12 244</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	501	467
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dividendes et distributions en actions	(1)	(6)
Intérêts capitalisés sur billets	12	9
Amortissement des primes et escomptes	6	6
(Gains) pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	(124)	(81)
Non réalisés	(297)	(296)
Avantages postérieurs à l'emploi	5	4
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3	3
Impôts différés	(2)	2
	<u>103</u>	<u>108</u>
Variation des éléments hors-caisse		
Débiteurs	2	7
Impôts sur le résultat	(5)	(6)
Créditeurs	(2)	(4)
Autres	(3)	9
	<u>95</u>	<u>114</u>
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(425)	(383)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	254	214
Acquisitions d'autres investissements	(2 785)	(2 322)
Produits de cessions d'autres investissements	2 809	2 338
Augmentations de billets	75	170
Remboursements de billets	(101)	(140)
	<u>(78)</u>	<u>(9)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Émissions et souscriptions d'actions	329	283
Actions rachetées	(263)	(262)
	<u>66</u>	<u>21</u>
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(2)
	<u>(6)</u>	<u>(2)</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>(18)</b>	<b>10</b>
<b>Encaisse au début</b>	<b>37</b>	<b>13</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>19</b>	<b>23</b>
<b>Informations supplémentaires</b> (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	86	77
Dividendes et distributions reçus	98	98
Impôts payés sur le résultat	15	14

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 1. DESCRIPTION DU FONDS

### STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers ont été approuvés pour publication le 21 décembre 2017 par le conseil d'administration du Fonds.

### 2. BASE D'ÉVALUATION

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué au point 6 de la présente note. Ces états financiers individuels sont les seuls états financiers présentés par le Fonds.

### 3. ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés* car les conditions suivantes sont rencontrées :

- le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

### 4. PRÉSENTATION DU BILAN

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont principalement pas détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : Encaisse, Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, Débiteurs (sauf ce qui est mentionné sous le tableau de la note 5), Impôts sur le résultat compris dans Autres actifs ou Autres passifs selon le cas, Billets, Titres vendus en vertu de conventions de rachat, Crédeurs et Rachats d'actions à payer compris dans Autres passifs. La portion courante des obligations et instruments du marché monétaire des Autres investissements est présentée à la note 6 et celles des prêts, obligations et avances des Investissements en capital de développement est présentée à la note 7.

### 5. FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur via le résultat net.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### 6. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET CLASSEMENT

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les prêts inclus dans les débiteurs autres, l'encaisse, les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les créiteurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les instruments financiers dérivés ainsi que les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les autres éléments des débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Les billets et les autres éléments des créiteurs sont classés dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

#### a) Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

#### b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

##### i) Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

#### b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

##### i) Actions et parts non cotées (SUITE)

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

##### ii) Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice. Certains prêts et avances faits à une société en propriété exclusive sont considérés comme de la quasi-équité et leur juste valeur est déterminée selon la technique de l'actif net redressé.

##### iii) Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une approche fondée sur l'actif selon une technique de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

##### iv) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

##### v) Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

### 8. PRÊTS DE TITRES, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Les conventions de revente sont inscrites au bilan à leur juste valeur et les conventions de rachat sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Loyers, honoraires et autres. Le Fonds n'a pas de solde de titres achetés en vertu de convention de revente au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017.

### 9. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives et d'appréciation de valeur. L'immeuble de placement est occupé par des locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### 9. IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux monétaires qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux monétaires projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

### 10. ENCAISSE

L'encaisse comprend tous les comptes bancaires d'opération, de traitement des transactions sur le capital-actions et de gestion des investissements en capital de développement et autres investissements.

### 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, durées et taux annuels suivants :

	Méthodes	Durées / taux
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	3 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

### 12. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et du régime d'assurances est comptabilisé via le résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### 13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et sont classées dans l'actif net car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

### 14. DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVISES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

### 15. CONSTATATION DES PRODUITS

#### a) Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

#### b) Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

#### c) Loyers, honoraires et autres

Les loyers sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail et les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

#### d) Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

Les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et de l'immeuble de placement, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et sont présentés au résultat net.

### 16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### 16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, le Fonds peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur le résultat reliés aux gains en capital pour les fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

### 17. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

### 18. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 30 NOVEMBRE 2017, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

#### a) IFRS 9 – Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Suite à l'analyse d'IFRS 9, le Fonds a conclu qu'il n'y aura aucun impact significatif sur l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers, suite à l'adoption de cette norme.

#### b) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Fonds analyse actuellement les incidences de l'application de cette norme.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### 18. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 30 NOVEMBRE 2017, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES (SUITE)

#### c) IFRS 16 – Contrats de location

L'IASB a publié la norme IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations relatives aux contrats de location des preneurs et des bailleurs qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. La norme enlève la nécessité actuelle pour les preneurs de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation pour les preneurs qui impose la comptabilisation, au bilan, d'actifs liés aux droits d'utilisation et d'obligations locatives aux passifs pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les preneurs devront par la suite constater au résultat net une charge d'amortissement à l'égard des actifs liés aux droits d'utilisation et une charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives. IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Fonds analyse actuellement les incidences de l'application de cette norme.

## 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers.

### 1. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses, s'il y a lieu, que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectuent semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et sont constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises dont les instruments financiers sont négociés sur un marché actif, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et remet un rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

### 2. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent entre autres le taux de rendement interne et le taux de capitalisation. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale. Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

### 3. ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat global sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté au bilan.

## 4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section audité « Gestion des risques » du *Rapport de gestion intermédiaire pour le semestre terminé le 30 novembre 2017*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au [fondsftq.com](http://fondsftq.com) ou au [sedar.com](http://sedar.com).

## 5. DÉBITEURS

(en milliers \$)	30 novembre 2017	31 mai 2017
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	162 263	118 894
Dividendes et intérêts courus	71 803	74 831
Autres	20 603	19 909
	<b>254 669</b>	<b>213 634</b>

Le montant des débiteurs dont l'échéance prévue est de plus de douze mois est de 28,4 M\$ (31 mai 2017 : 43,4 M\$).

## 6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au [fondsftq.com](http://fondsftq.com) ou au [sedar.com](http://sedar.com).

(en milliers \$)	30 novembre 2017			31 mai 2017		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
Actions cotées et parts non cotées	2 249 615	891 613	3 141 228	2 299 106	875 614	3 174 720
Obligations	2 751 680	73 573	2 825 253	2 643 320	116 879	2 760 199
Instruments du marché monétaire	276 989	296	277 285	263 025	306	263 331
	<b>5 278 284</b>	<b>965 482</b>	<b>6 243 766</b>	<b>5 205 451</b>	<b>992 799</b>	<b>6 198 250</b>
Instruments financiers dérivés	–	542	542	–	1 290	1 290
	<b>5 278 284</b>	<b>966 024</b>	<b>6 244 308</b>	<b>5 205 451</b>	<b>994 089</b>	<b>6 199 540</b>

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 2 316,0 M\$ (31 mai 2017 : 2 400,4 M\$), dont principalement 1 409,6 M\$ (31 mai 2017 : 1 440,8 M\$) en dollars américains, 241,1 M\$ (31 mai 2017 : 249,6 M\$) en euros, 219,7 M\$ (31 mai 2017 : 233,4 M\$) en yens et 139,4 M\$ (31 mai 2017 : 157,2 M\$) en livres sterling.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

#### OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
<b>30 novembre 2017</b>							
Juste valeur	47 766	806 295	904 936	477 600	449 826	138 830	2 825 253
Coût	47 695	806 149	899 391	438 415	423 866	136 164	2 751 680
Valeur nominale	47 543	801 701	881 055	373 006	387 055	131 840	2 622 200
Taux moyen effectif (%)	1,4	2,0	2,5	3,7	3,4	4,1	2,8
Taux moyen nominal (%)	2,0	2,4	2,9	5,3	4,0	4,2	3,3
<b>31 mai 2017</b>							
Juste valeur	38 610	889 531	773 634	394 645	525 767	138 012	2 760 199
Coût	38 605	877 591	750 786	356 740	485 645	133 953	2 643 320
Valeur nominale	38 560	856 746	730 509	309 558	433 542	129 940	2 498 855
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,8	2,5	3,6	3,5	4,2	2,7
Taux moyen nominal (%)	1,6	2,7	3,0	5,0	4,2	4,4	3,4

#### INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
<b>30 novembre 2017</b>				
Juste valeur	75 361	182 637	19 287	277 285
Taux moyen effectif (%)	1,2	1,1	1,2	1,2
<b>31 mai 2017</b>				
Juste valeur	102 956	158 221	2 154	263 331
Taux moyen effectif (%)	0,7	0,7	0,9	0,7

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
<b>30 novembre 2017</b>				
Juste valeur <sup>1</sup>				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			354	354
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	(1 324)			(1 324)
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	112			112
	<u>(1 212)</u>		<u>354</u>	<u>(858)</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	55 989			55 989
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	105 832			105 832
<b>31 mai 2017</b>				
Juste valeur <sup>1</sup>				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			354	354
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	540			540
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	(74)			(74)
	<u>466</u>		<u>354</u>	<u>820</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	67 952			67 952
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	87 802			87 802

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 0,5 M\$ (31 mai 2017 : 1,3 M\$) et est présentée sous Autres investissements. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 1,4 M\$ (31 mai 2017 : 0,5 M\$) et est présentée sous Crédoiteurs.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

### RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommunications et santé	Gouvernements et organismes gouvernementaux	Total
<b>30 novembre 2017</b>							
Actions cotées et parts non cotées	532 132	317 089	576 415	883 460	832 132		3 141 228
Obligations	93 608	51 833	63 669	663 828	64 778	1 887 537	2 825 253
Instruments du marché monétaire		24 269		97 380		155 636	277 285
Juste valeur	625 740	393 191	640 084	1 644 668	896 910	2 043 173	6 243 766
Fonds engagés mais non déboursés <sup>1</sup>				18 883			18 883
	<b>625 740</b>	<b>393 191</b>	<b>640 084</b>	<b>1 663 551</b>	<b>896 910</b>	<b>2 043 173</b>	<b>6 262 649</b>
<b>31 mai 2017</b>							
Actions cotées et parts non cotées	540 541	323 105	625 926	843 592	841 556		3 174 720
Obligations	95 729	47 445	64 399	635 751	64 498	1 852 377	2 760 199
Instruments du marché monétaire		36 491		77 270		149 570	263 331
Juste valeur	636 270	407 041	690 325	1 556 613	906 054	2 001 947	6 198 250
Fonds engagés mais non déboursés <sup>1</sup>				19 822			19 822
	<b>636 270</b>	<b>407 041</b>	<b>690 325</b>	<b>1 576 435</b>	<b>906 054</b>	<b>2 001 947</b>	<b>6 218 072</b>

1. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les débours sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 3,3 ans (31 mai 2017 : 3,8 ans), sont en dollars américains.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsfq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	30 novembre 2017			31 mai 2017		
	Coût	Plus-value (moins- value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins- value) non réalisée	Juste valeur
<b>Non garantis</b>						
Actions cotées	1 094 222	328 799	1 423 021	1 025 178	262 006	1 287 184
Actions et parts non cotées	3 854 963	1 463 998	5 318 961	3 731 024	1 192 396	4 923 420
Prêts, obligations et avances	1 218 637	3 836	1 222 473	1 206 738	19 852	1 226 590
<b>Garantis</b>						
Prêts	45 409	(6 101)	39 308	45 217	(6 205)	39 012
	<b>6 213 231</b>	<b>1 790 532</b>	<b>8 003 763</b>	<b>6 008 157</b>	<b>1 468 049</b>	<b>7 476 206</b>

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 728,3 M\$ (31 mai 2017 : 521,5 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables			Taux fixes			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
<b>30 novembre 2017</b>							
Non garantis	4 900	161 103	3 950	154 276	456 679	441 565	1 222 473
Taux moyen effectif (%)	10,0	4,1	7,9	6,2	7,5	6,7	
Garantis	1 000	25 000		4 187	9 121		39 308
Taux moyen effectif (%)	5,0	6,5		13,0	6,8		
<b>31 mai 2017</b>							
Non garantis	3 075	168 754	7 192	149 682	415 154	482 733	1 226 590
Taux moyen effectif (%)	10,3	3,7	8,0	6,8	7,4	6,8	
Garantis		25 000		2 262	11 750		39 012
Taux moyen effectif (%)		6,5		12,0	7,2		

Selon les conventions en vigueur, les encaissements de capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 206,5 M\$ (31 mai 2017 : 184,5 M\$).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommunications et santé	Total
<b>30 novembre 2017</b>						
Coût	754 623	1 052 279	1 272 273	2 171 666	962 390	6 213 231
Plus-value (moins-value) non réalisée	111 958	243 836	376 900	844 828	213 010	1 790 532
Juste valeur	866 581	1 296 115	1 649 173	3 016 494	1 175 400	8 003 763
Fonds engagés mais non déboursés <sup>1</sup>	93 451	308 157	144 592	223 460	233 923	1 003 583
Garanties et cautionnements <sup>2</sup>		1 500	9 940			11 440
	960 032	1 605 772	1 803 705	3 239 954	1 409 323	9 018 786
<b>31 mai 2017</b>						
Coût	689 548	1 031 184	1 222 895	2 182 244	882 286	6 008 157
Plus-value (moins-value) non réalisée	96 742	180 231	366 732	756 031	68 313	1 468 049
Juste valeur	786 290	1 211 415	1 589 627	2 938 275	950 599	7 476 206
Fonds engagés mais non déboursés <sup>1</sup>	89 842	250 121	141 173	235 424	279 624	996 184
Garanties et cautionnements <sup>2</sup>			10 411			10 411
	876 132	1 461 536	1 741 211	3 173 699	1 230 223	8 482 801

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Ils comportent en majorité une date d'échéance maximale et les contreparties peuvent appeler les montants sur demande. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. De ces fonds engagés mais non déboursés, un montant de 370,0 M\$ (31 mai 2017 : 310,5 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 16 mois (31 mai 2017 : 14 mois) et un montant de 633,6 M\$ (31 mai 2017 : 685,7 M\$) représente des engagements qui seront déboursés par tranches auprès d'entités d'investissement, dont l'échéance moyenne pondérée est de 7,5 ans (31 mai 2017 : 7,0 ans). Des engagements d'un montant de 129,8 M\$ (31 mai 2017 : 169,2 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

### GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 8. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec les contreparties avec lesquelles il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation. La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 0,2 M\$ (31 mai 2017 : 0,8 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 1,4 M\$ (31 mai 2017 : 0,5 M\$).

Pour les titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la Global Master Repurchase Agreement. Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, aucun montant n'a fait l'objet d'une compensation au bilan.

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### CLASSEMENT

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

Le classement entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur de l'instrument financier et revu à chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont mesurés à la juste valeur du début de l'exercice.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### CLASSEMENT (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>30 novembre 2017</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Investissements en capital de développement</b>				
Non garantis				
Actions cotées	1 420 854	2 167		1 423 021
Actions et parts non cotées		4 262	5 314 699	5 318 961
Prêts, obligations et avances		421 058	801 415	1 222 473
Garantis				
Prêts			39 308	39 308
	<b>1 420 854</b>	<b>427 487</b>	<b>6 155 422</b>	<b>8 003 763</b>
<b>Autres investissements</b>				
Actions cotées et parts non cotées	3 077 752		63 476	3 141 228
Obligations		2 825 253		2 825 253
Instruments du marché monétaire		277 285		277 285
Instruments financiers dérivés		542		542
	<b>3 077 752</b>	<b>3 103 080</b>	<b>63 476</b>	<b>6 244 308</b>
<b>Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements</b>				
		162 263		162 263
<b>Encaisse</b>				
	18 969			18 969
<b>Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>				
		619 717		619 717
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements</b>				
		(154 798)		(154 798)
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
		(1 400)		(1 400)
<b>Titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>				
		(619 717)		(619 717)

Outre les transferts présentés à la page 22, sous le tableau du NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT, au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2017, des instruments financiers d'une juste valeur de 19,2 M\$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### CLASSEMENT (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2017				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 267 890	19 294		1 287 184
Actions et parts non cotées			4 923 420	4 923 420
Prêts, obligations et avances		435 488	791 102	1 226 590
Garantis				
Prêts			39 012	39 012
	1 267 890	454 782	5 753 534	7 476 206
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 119 035		55 685	3 174 720
Obligations		2 760 199		2 760 199
Instruments du marché monétaire		263 331		263 331
Instruments financiers dérivés		1 290		1 290
	3 119 035	3 024 820	55 685	6 199 540
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		118 894		118 894
Encaisse	37 320			37 320
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		411 145		411 145
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(106 008)		(106 008)
Instruments financiers dérivés		(470)		(470)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(411 145)		(411 145)

Au cours de la période de douze mois terminée le 31 mai 2017, il n'y a eu aucun transfert d'instrument financier entre les niveaux 1 et 2.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT

#### INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
<b>30 novembre 2017</b>				
Juste valeur au 31 mai 2017	4 923 420	791 102	39 012	5 753 534
Achats	196 798	111 858	3 425	312 081
Ventes et règlements	(45 034)	(96 454)	(1 371)	(142 859)
Gains (pertes) réalisés	(14 359)	(41)	(1 862)	(16 262)
Gains (pertes) non réalisés	273 281	(5 050)	104	268 335
Transferts hors du niveau 3 <sup>1</sup>	(19 407)	-	-	(19 407)
<b>Juste valeur au 30 novembre 2017</b>	<b>5 314 699</b>	<b>801 415</b>	<b>39 308</b>	<b>6 155 422</b>
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2017	255 247	(4 125)	(2 101)	249 021
<b>30 novembre 2016</b>				
Juste valeur au 31 mai 2016	4 051 765	1 066 692	34 422	5 152 879
Achats	215 427	41 414	6 325	263 166
Ventes et règlements	(109 630)	(26 507)	(5 000)	(141 137)
Gains (pertes) réalisés	19 801	(5 057)		14 744
Gains (pertes) non réalisés	145 867	10 335	1 578	157 780
<b>Juste valeur au 30 novembre 2016</b>	<b>4 323 230</b>	<b>1 086 877</b>	<b>37 325</b>	<b>5 447 432</b>
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2016	162 774	(787)	1 578	163 565

1. Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2017, des instruments financiers d'une juste valeur de 13,7 M\$ ont été transférés vers le niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif. De plus, des instruments financiers d'une juste valeur de 5,7 M\$ ont été transférés vers le niveau 2, puisque leur méthode d'évaluation repose dorénavant sur des informations de marché observables.

Les achats et les ventes et règlements peuvent inclure des échanges non monétaires d'instruments financiers résultant de conversions effectuées dans le cours normal des activités du Fonds.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT (SUITE)

#### AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Parts non cotées	Obligations	Total
<b>30 novembre 2017</b>			
Juste valeur au 31 mai 2017	55 685		55 685
Achats	166		166
Ventes et règlements	(101)		(101)
Gains (pertes) réalisés	14		14
Gains (pertes) non réalisés	7 712		7 712
<b>Juste valeur au 30 novembre 2017</b>	<b>63 476</b>		<b>63 476</b>
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 30 novembre 2017	7 712		7 712
<b>30 novembre 2016</b>			
Juste valeur au 31 mai 2016	52 310	11 728	64 038
Achats	1 692		1 692
Ventes et règlements	(467)	(1 133)	(1 600)
Gains (pertes) réalisés	54	(6)	48
Gains (pertes) non réalisés	(2 202)	327	(1 875)
<b>Juste valeur au 30 novembre 2016</b>	<b>51 387</b>	<b>10 916</b>	<b>62 303</b>
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 30 novembre 2016	(2 202)	327	(1 875)



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui peuvent incorporer des hypothèses provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
<b>30 novembre 2017</b>				
<b>Investissements en capital de développement</b>				
Actions et parts non cotées	871 006	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA <sup>1</sup>	5,1 % – 14,9 % (7,9 %)
	481 985	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,6 % – 35,9 % (15,0 %)
	3 320 592	Actif net redressé	Actif net redressé	4,0 % – 20,3 % (11,4 %)
	275 624	Transactions récentes		s/o <sup>2</sup>
	351 333	Offre d'achat		
	14 159	Autres <sup>3</sup>		
Prêts, obligations et avances	816 094	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 20,0 % (7,2 %)
	24 629	Autres		
	<u>6 155 422</u>			
<b>Autres investissements</b>				
Parts non cotées	63 476	Cote de l'administrateur		
<b>31 mai 2017</b>				
<b>Investissements en capital de développement</b>				
Actions et parts non cotées	878 397	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA <sup>1</sup>	5,1 % – 15,7 % (7,9 %)
	470 833	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,6 % – 38,6 % (16,1 %)
	3 258 200	Actif net redressé	Actif net redressé	3,5 % – 22,6 % (10,0 %)
	284 255	Transactions récentes		s/o <sup>2</sup>
	4 533	Offre d'achat		
	27 202	Autres <sup>3</sup>		
Prêts, obligations et avances	809 620	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 19,0 % (7,0 %)
	20 494	Autres		
	<u>5 753 534</u>			
<b>Autres investissements</b>				
Parts non cotées	55 685	Cote de l'administrateur		

- En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
- Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
- Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit, la valeur de transaction escomptée, la valeur de liquidation et celle de l'offre d'achat. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 381,2 M\$ au 30 novembre 2017 (31 mai 2017 : 31,6 M\$). De façon générale, la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation, compte tenu de la faible importance relative des instruments financiers évalués à l'aide de ces techniques. Toutefois, étant donné l'importance des instruments financiers évalués selon la méthode de l'offre d'achat au 30 novembre 2017, des analyses de sensibilité ont été effectuées sur ceux-ci et la direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

Nos analyses de sensibilité sur les prêts, obligations et avances évalués selon la technique de l'actualisation des flux monétaires, nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 % résulterait en une variation non significative de la juste valeur en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées au BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation ou au taux d'actualisation pourrait entraîner une augmentation ou une diminution significative de la juste valeur. Puisque les hypothèses comportent un degré important d'interaction entre elles, une analyse de sensibilité isolant l'effet d'une seule de ces hypothèses sur le portefeuille d'actions et de parts non cotées ne fournirait pas une représentation fidèle de la sensibilité des résultats.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu pour les fins de préparation des états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer globalement l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables. Compte tenu de la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille, il n'est pas raisonnable d'estimer la sensibilité aux diverses hypothèses retenues en cumulant l'ensemble des pires et des meilleurs scénarios. Il est en effet improbable que le recours à des hypothèses alternatives se traduisent par une sous-évaluation ou une surévaluation de l'ensemble des investissements. En utilisant une approche probabiliste, la direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

## 10. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle ou qu'il exerce une influence notable sur des sociétés en exploitation et des entités d'investissement :

	30 novembre 2017		31 mai 2017	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
<b>Filiales</b>				
Sociétés en exploitation	17	1 262 155	17	1 229 070
Entités d'investissement	12	1 318 829	12	1 268 052
<b>Entreprises associées</b>				
Sociétés en exploitation	75	1 181 112	76	1 017 620
Entités d'investissement	27	371 599	27	395 201

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 10. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Les filiales sont des entités que le Fonds contrôle lorsqu'il exerce un pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Généralement, le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 49 % pour les entreprises associées.

Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou de faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 30 novembre 2017, 82 filiales et 178 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2017 : 85 filiales et 173 entreprises associées).

## 11. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le Fonds obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif, principalement des obligations gouvernementales et corporatives, représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe au moins à 102 % au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017. La juste valeur des titres prêtés s'établit à 622,5 M\$ (31 mai 2017 : 728,3 M\$).

## 12. AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	Notes	30 novembre 2017	31 mai 2017
Impôts sur le résultat		3 034	979
Immeuble de placement	12.1	29 374	29 374
Immobilisations corporelles	12.2	40 793	40 955
Immobilisations incorporelles	12.3	8 722	5 553
Impôts différés	21	550	898
		<b>82 473</b>	<b>77 759</b>

### 1. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur de l'immeuble de placement pour la période ou l'exercice terminé le :

(en milliers \$)	30 novembre 2017	31 mai 2017
<b>Solde au début</b>	<b>29 374</b>	30 375
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	-	(1 001)
<b>Solde à la fin</b>	<b>29 374</b>	29 374

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 12. AUTRES ACTIFS (SUITE)

### 1. IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

#### DONNÉES NON OBSERVABLES

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les principales données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
<b>30 novembre 2017</b>				
Immeuble de placement	29 374	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,25 %
			Taux de capitalisation	6,50 %
<b>31 mai 2017</b>				
Immeuble de placement	29 374	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,25 %
			Taux de capitalisation	6,50 %

### 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
<b>30 novembre 2017</b>				
Coût	42 560	12 401	20 134	75 095
Cumul des amortissements	(7 708)	(10 334)	(16 260)	(34 302)
Valeur comptable nette	34 852	2 067	3 874	40 793
<b>Variation de la période</b>				
Valeur comptable nette au 31 mai 2017	35 485	2 173	3 297	40 955
Acquisitions		90	1 332	1 422
Amortissements	(633)	(196)	(755)	(1 584)
Valeur comptable nette au 30 novembre 2017	34 852	2 067	3 874	40 793
<b>31 mai 2017</b>				
Coût	42 560	12 330	18 831	73 721
Cumul des amortissements	(7 075)	(10 157)	(15 534)	(32 766)
Valeur comptable nette	35 485	2 173	3 297	40 955
<b>Variation de l'exercice</b>				
Valeur comptable nette au 31 mai 2016	38 521	2 338	3 202	44 061
Acquisitions		326	1 638	1 964
Amortissements	(3 036)	(491)	(1 543)	(5 070)
Valeur comptable nette au 31 mai 2017	35 485	2 173	3 297	40 955

Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 12. AUTRES ACTIFS (SUITE)

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique	
	30 novembre 2017	31 mai 2017
Coût	36 603	32 136
Cumul des amortissements	(27 881)	(26 583)
Valeur comptable nette	8 722	5 553
<b>Variation de la période ou de l'exercice</b>		
Valeur comptable nette au début	5 553	5 564
Acquisitions	4 467	3 184
Amortissements	(1 298)	(3 195)
Valeur comptable nette à la fin	8 722	5 553

Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

## 13. BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier ainsi que de certains autres fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement moyen prévu à long terme des Autres investissements. Le taux d'intérêt au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017 est de 4 %.

## 14. MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017 d'un montant de 60 M\$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable annuellement. La marge de crédit n'a pas été utilisée au cours de la période terminée le 30 novembre 2017, ni au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017.

## 15. CRÉDITEURS

(en milliers \$)	30 novembre 2017	31 mai 2017
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	154 798	106 008
Charges à payer et autres	43 543	45 009
Instruments financiers dérivés	1 400	470
	199 741	151 487

## 16. AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	Notes	30 novembre 2017	31 mai 2017
Rachats d'actions à payer		18 634	25 828
Impôts sur le résultat		-	3 299
Passif net au titre des prestations définies	22	70 472	72 379
Impôts différés	21	4 446	5 045
		93 552	106 551

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 17. ACTIF NET

### 1. CAPITAL-ACTIONS

#### a) Autorisé

##### i) Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

##### ii) Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

#### b) Souscrit

Le capital souscrit représente des sommes encaissées pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de lois, de politiques ou de règlements. Le cas échéant, ces sommes feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A lorsqu'elles satisferont les lois, politiques ou règlements, à la valeur de l'action en vigueur à cette date.

#### c) Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

#### d) Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

#### e) Virements

Au cours de la période, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 41 M\$ par virements des résultats nets non distribués (30 novembre 2016 : 50 M\$).

Au 30 novembre 2017, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de 2 203 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

### 2. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A qui est de 347 351 135 (30 novembre 2016 : 338 845 132).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 17.ACTIF NET (SUITE)

### 3. ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
<b>30 novembre 2017</b>						
Actif net au 31 mai 2017	342 794	12 983 762	3 470	131 443	1 162	13 116 367
Résultat net		495 534		5 105		500 639
Autre élément du résultat global		5 341		55		5 396
Émissions d'actions	8 573	321 485	170	6 356		327 841
Variation nette des souscriptions d'actions					653	653
Rachats d'actions	(6 888)	(259 454)	(90)	(3 377)		(262 831)
Variation des rachats en attente	220	7 262				7 262
<b>Actif net au 30 novembre 2017</b>	<b>344 699</b>	<b>13 553 930</b>	<b>3 550</b>	<b>139 582</b>	<b>1 815</b>	<b>13 695 327</b>
<b>30 novembre 2016</b>						
Actif net au 31 mai 2016	335 008	11 633 662	3 312	115 011	885	11 749 558
Résultat net		462 249		4 596		466 845
Autre élément du résultat global		3 266		33		3 299
Émissions d'actions	8 060	278 112	132	4 572		282 684
Variation nette des souscriptions d'actions					630	630
Rachats d'actions	(7 419)	(256 657)	(106)	(3 684)		(260 341)
Variation des rachats en attente	55	1 341				1 341
<b>Actif net au 30 novembre 2016</b>	<b>335 704</b>	<b>12 121 973</b>	<b>3 338</b>	<b>120 528</b>	<b>1 515</b>	<b>12 244 016</b>

## 18.INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son exploitation et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

### 1. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS

#### Norme d'investissement

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, à la fin de chaque exercice financier, les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement tel que prescrit par la loi constitutive du Fonds. Au 31 mai 2017, le seuil minimum de la norme d'investissement était de 62 % (31 mai 2016 : 61 %). La norme d'investissement est augmentée graduellement au rythme de 1 % par année depuis l'exercice financier terminé le 31 mai 2016, pour atteindre 65 % à l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020. Ainsi le seuil minimum de la norme d'investissement au 31 mai 2018 sera de 63 %.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage de la norme d'investissement se situait à 65,7 % au 31 mai 2017 (31 mai 2016 : 65,4 %). Puisque le pourcentage minimal de la norme d'investissement est atteint au 31 mai 2017, il n'y a aucune limite au montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2018.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 18. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

### 2. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS

La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré effectuées au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

## 19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des autres pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

## 20. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2017	2016
Traitements et charges sociales	50 194	46 001
Publicité et information	10 444	10 220
Honoraires professionnels	8 580	4 088
Frais d'occupation et loyers	5 320	4 613
Honoraires de gestion	4 064	3 925
Fournitures et matériel de bureau	3 242	3 436
Communication de l'information aux actionnaires	1 724	1 342
Déplacements, voyages et représentation	1 721	1 737
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	559	486
Amortissement des immobilisations corporelles	1 584	1 723
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 298	1 650
	<b>88 730</b>	<b>79 221</b>

## 21. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté aux états du résultat global mais plutôt en réduction des impôts sur le résultat à payer.

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Cet impôt a été appliqué en réduction des impôts sur le résultat à payer à la suite de virements approuvés par les administrateurs au cours de la période.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 21.IMPÔTS (SUITE)

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2017	2016
Exigibles	9 558	5 624
Différés	(1 558)	1 576
	<b>8 000</b>	<b>7 200</b>

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2017	2016
Résultat avant impôts	508 639	474 046
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	50,4 %	50,5 %
Impôts sur le résultat	256 354	239 393
Dividendes et distributions non imposables	(36 162)	(39 525)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(13 208)	(12 795)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(121 986)	(109 198)
Impôt fédéral remboursable	(55 901)	(49 960)
Déduction d'impôt du Québec	(23 478)	(21 162)
Autres éléments	2 381	447
	<b>8 000</b>	<b>7 200</b>

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	30 novembre 2017		31 mai 2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Investissements en capital de développement	(4 253)	(7 441)	(4 287)	(8 304)
Immeuble de placement	(1 193)	(951)	(1 154)	(922)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 779)	(1 463)	(1 764)	(1 456)
Passif net au titre des prestations définies	8 104	5 638	8 324	5 790
Autres	(329)	(229)	(221)	(153)
	<b>550</b>	<b>(4 446)</b>	<b>898</b>	<b>(5 045)</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'assurances postérieur à l'emploi aux employés admissibles.

Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 30 novembre 2017.

### 1. RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite garantissent des prestations de retraite qui sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes capitalisés et non capitalisés incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de la période sont établies comme suit :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre					
	2017			2016		
(en milliers \$)	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
<b>Solde au début</b>	<b>(341 715)</b>	<b>274 773</b>	<b>(66 942)</b>	(298 460)	234 291	(64 169)
Coût des services rendus	(9 249)		(9 249)	(7 938)		(7 938)
Intérêts	(6 160)		(6 160)	(5 763)		(5 763)
Revenus d'intérêt		4 810	4 810		4 422	4 422
Incidence sur le résultat net	(15 409)	4 810	(10 599)	(13 701)	4 422	(9 279)
Réévaluations						
Incidence sur l'autre élément du résultat global provenant du rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt		6 703	6 703		4 098	4 098
Cotisations du Fonds		5 928	5 928		5 918	5 918
Cotisations des employés	(2 881)	2 881	-	(2 179)	2 179	-
Prestations versées	2 985	(2 985)	-	2 097	(2 097)	-
	104	5 824	5 928	(82)	6 000	5 918
<b>Solde à la fin</b>	<b>(357 020)</b>	<b>292 110</b>	<b>(64 910)</b>	(312 243)	248 811	(63 432)

Au 30 novembre 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations définies est de 18,3 années (30 novembre 2016 : 17,9 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 11,2 M\$ à ces régimes de retraite.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

### 2. RÉGIME D'ASSURANCES POSTÉRIEUR À L'EMPLOI

Le régime d'assurances postérieur à l'emploi offre l'assurance médicament et d'autres produits d'assurances jusqu'à concurrence d'un montant maximal de prime annuelle. Ce régime est non capitalisé. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de la période sont établies comme suit :

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2017	2016
	<b>Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies</b>	
(en milliers \$)		
<b>Solde au début</b>	<b>(5 437)</b>	(4 999)
Coût des services rendus	(97)	(91)
Intérêts	(96)	(95)
Incidence sur le résultat net	(193)	(186)
Prestations versées	68	49
<b>Solde à la fin</b>	<b>(5 562)</b>	(5 136)

Au 30 novembre 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies du régime d'assurances postérieur à l'emploi est de 14,8 années (30 novembre 2016 : 15,1 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 0,1 M\$ à ce régime d'assurances.

### 3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

	30 novembre 2017		30 novembre 2016	
	<b>Régimes</b>			
(en %)	de retraite	d'assurances	de retraite	d'assurances
<b>Obligations au titre des prestations définies</b>				
<i>Taux à la fin de la période</i>				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	3,75	3,75
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014
<b>Coûts constatés au titre des prestations définies</b>				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	3,75	3,75
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurances. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

### 4. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été établies en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 30 novembre 2017		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(26 204)	29 843
Taux de croissance des salaires	0,50 %	7 598	(7 560)
Espérance de vie	1 an	7 446	(7 434)

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 30 novembre 2016		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(24 629)	28 140
Taux de croissance des salaires	0,50 %	6 710	(6 688)
Espérance de vie	1 an	6 508	(6 513)

### 5. COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	30 novembre 2017	30 novembre 2016
Fonds communs d'actions	62,4	62,2
Fonds communs d'obligations	37,4	37,3
Encaisse et autres	0,2	0,5
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

### 6. EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

De par ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

#### a) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

#### b) Risque de longévité et de taux de croissance des salaires

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du retraité, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

### 7. RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2017	2016
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	6 703	4 098
Impôts différés	(1 307)	(799)
	<u>5 396</u>	<u>3 299</u>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### 1. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants du Fonds :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2017	2016
Salaires et avantages à court terme	1 434	1 352
Avantages postérieurs à l'emploi	827	758
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs <sup>1</sup>	345	319
	<b>2 606</b>	<b>2 429</b>

1. Exclut la rémunération des administrateurs versée directement à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) d'un montant de 0,3 M\$ (30 novembre 2016 : 0,3M\$) qui est comprise dans le montant présenté au point 3 de la présente note.

### 2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Le nombre de participations dans des filiales et des entreprises associées est présenté à la note 10. Le tableau suivant présente les montants des transactions réalisées avec l'ensemble des filiales et entreprises associées du Fonds au cours de la période, ainsi que les soldes de fin au bilan.

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les 30 novembre					
	2017			2016		
	Filiales	Entreprises associées	Total	Filiales	Entreprises associées	Total
<b>Transactions</b>						
Intérêts	5 103	4 899	10 002	5 005	5 025	10 030
Dividendes et distributions	5 111	21 316	26 427	6 701	23 264	29 965
Loyers, honoraires et autres	1 734	691	2 425	1 585	748	2 333
Intérêts sur billets	11 661	522	12 183	8 457	477	8 934
Charges opérationnelles totales	2 823	1 484	4 307	2 520	1 319	3 839
Augmentations de billets	74 441	90	74 531	166 230	4 410	170 640
Remboursements de billets	99 687	1 640	101 327	140 082	175	140 257
Déboursés d'investissements en capital de développement	4 451	91 857	96 308	40 714	155 316	196 030
Encaissements d'investissements en capital de développement	704	22 726	23 430	66 251	16 770	83 021
	<b>30 novembre 2017</b>			<b>31 mai 2017</b>		
<b>Soldes</b>						
Investissements en capital de développement au coût	1 815 110	1 187 268	3 002 378	1 811 363	1 087 269	2 898 632
Débiteurs	7 166	5 897	13 063	4 563	4 297	8 860
Créditeurs	106	923	1 029	258	91	349
Billets	589 147	25 862	615 009	602 732	26 890	629 622
<b>Autre information</b>						
Fonds engagés mais non déboursés	117 723	223 032	340 755	121 005	234 762	355 767

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

## 23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

### 2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

Le Fonds a confié à deux de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs totalisant 782,1 M\$ (31 mai 2017 : 764,9 M\$). De plus, au 31 mai 2017, des actifs d'un montant de 2 075,6 M\$ avaient été confiés en gestion, sur une base intérimaire, à l'une de ces entreprises.

### 3. AUTRES TRANSACTIONS

Le Fonds, dont des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 1,5 M\$ à cette dernière pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2017 (30 novembre 2016 : 1,3 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de développement du marché de l'épargne, de présences aux instances du Fonds et de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêt de 15 M\$ d'une juste valeur de 11,2 M\$ (31 mai 2017 : 11,5 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ d'une juste valeur de 3,3 M\$ (31 mai 2017 : 3,4 M\$) à Fiducie Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs.

## 24. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.